PIERREVILLE

le Resto Des Loupiots

Règlement intérieur du «Resto des Loupiots» 2021/2022

Par mesure d'écologie, de rapidité, de praticité et d'économie,
toutes les informations sont envoyées par mail : restodesloupiots@pulligny.fr

1/ LE FONCTIONNEMENT

Les horaires d'ouvertures :

Le matin : ..... à partir de 7h jusqu'à 8h45
Le midi : ..... à partir de 12h jusqu'à 13h30
Le soir :..... à partir de 16h15 jusqu'à 18h30

Les enfants de l'école primaire et de l'école maternelle, sont pris en charge dès la sortie de l'école, c'est-à-dire à 12h et 16h15 dans la cour de récréation et sont raccompagnés à 8h35 et 13h20 dans leurs écoles respectives.

2/ PERISCOLAIRE, ACCUEIL DU MATIN

Il n'est pas nécessaire d'inscrire les enfants au périscolaire du matin. Ceux-ci peuvent venir avec leur petit déjeuner.

3/ LA RESTAURATION

Pour les inscriptions, il suffira de remplir le tableau qui vous sera envoyé tous les mois par mails.

Nous avons pour obligation de commander les repas de la semaine B au plus tard le mardi à 10h de la semaine A. Notre prestataire API travaille avec des producteurs locaux ce qui lui permet une meilleure gestion du gaspillage alimentaire.

Exemple : Pour inscrire mon enfant à la restauration de la semaine 35, je dois

remplir et renvoyer mon tableau avant le mardi 10h de la semaine 34.

Il est possible de modifier son inscription à condition de le faire uniquement par écrit (mail ou SMS) et dans un délai de 2 jours ouvrés minimum.

En cas d'urgence et de nécessité, l'enfant pourra être accepté avec son propre repas. (Sac isotherme obligatoire avec un pain de glace) **Seule l'heure de périscolaire sera alors facturée.**

Pour les enfants malades, l'heure de périscolaire sera déduite si la responsable est prévenue le matin même avant 8h, mais le repas sera comptabilisé.

Attention ! En cas de pique-nique proposé par les écoles, n'oubliez pas de nous prévenir de l'absence de votre enfant à la restauration. Sans information de votre part, le repas sera comptabilisé.

Afin de limiter toutes confusions, il est souhaitable d'avertir pas SMS, ou par mail la directrice de tout changement exceptionnel.

Si votre enfant présente une allergie alimentaire, avertissez-nous via la fiche sanitaire, nous prendrons les dispositions nécessaires.

En cas d'allergie sévère (gluten, arachide...) nous vous demandons de fournir le repas ainsi que le P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) de l'enfant. Deux heures de garderie vous seront comptabilisées.
Sans P.A.I. Nous n'acceptons pas les enfants.

Les enfants malades ne sont pas accueillis, que ce soit pour leur confort ou pour limiter la contagion. Si un enfant présente de la fièvre ou tout autre symptôme, les parents seront systématiquement contactés et devront récupérer leur enfant.

Depuis le mois d'avril 2021, les enfants ont une place définitive à la restauration, afin de permettre la recherche rapide des cas contacts et ceci pendant tout le temps de l'épidémie (covid 19 ou autre). Le protocole est toujours d'actualité et sera aménagé à la rentrée de septembre en fonction de l'évolution sanitaire du moment.

4/ PERISCOLAIRE, ACCUEIL DU SOIR

ATTENTION :

Tous les enfants doivent être inscrits à la semaine au périscolaire du soir pour des raisons d'organisation (préparation du goûter et nombre d'animatrices pour les accueillir).

En cas de changement, à titre exceptionnel, seul, les messages par SMS avant 15h sont pris en considération, les mails ne sont lus qu'après 17h.

Il sera présenté des goûters basiques selon les normes alimentaires actuelles.

Nous vous rappelons également que le périscolaire n'est pas une halte-garderie, seuls, les enfants inscrits bénéficient du périscolaire. En cas de retard ou empêchement, avertissez le plus tôt possible la directrice. Les enfants seront pris en charge.

Pendant la pandémie, les enfants sont attendus à l'extérieur de l'enceinte du périscolaire. Soyez patient car les enfants rangent leurs jeux, se lavent les mains, s'habillent...

A savoir:

A chaque grève des enseignants, la mairie organise un service minimum. Celui-ci est gratuit pendant les heures scolaires. Il est tenu par le personnel du périscolaire. Merci de prévenir le plus rapidement possible la directrice, si votre enfant est susceptible de fréquenter ce service avant la veille au soir de la grève.
Les heures d'ouverture et de fermeture sont les mêmes que les jours ouvrables du périscolaire.

Après 18h30, en cas de retard récurrent, un tarif de 5 euros sera appliqué pour la demi-heure commencée.

5/ CODE DE BONNE CONDUITE

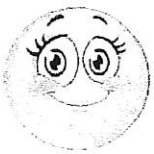

L'objectif est d'associer tous les enfants aux règles de vie en collectivité et que chacun prenne conscience de l'importance des notions de respect.

Des faits et agissements graves d'un élève de nature à troubler le bon fonctionnement du service périscolaire peuvent donner lieu à des sanctions (indiscipline constante ou répétée, attitude agressive envers les autres enfants, manque de respect vis-à-vis du personnel encadrant, dégradation du matériel...)

Une mesure d'exclusion temporaire ou définitive du service périscolaire et restauration peut être prononcée par le maire.

Cette sanction interviendra à la suite :

- De deux avertissements consécutifs adressés par la directrice du périscolaire et par courrier aux parents.

- Une convocation à un entretien avec les parents accompagnés ou non de l'enfant, de la directrice et en présence de l'élu référent ou du maire.

Pour tous renseignements vous pouvez joindre la directrice au

06.08.05.59.51 tous les jours ouvrés aux heures suivantes :

7h à 9h
11h45 à 14h
15h45 à 18h30

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 10h à 12h
Mercredi toute la journée

Mail : restodesloupiots@pulligny.fr

Le maire de Pulligny	Le maire de Pierreville	la directrice du Périscolaire
Denis Gardel	Thierry Weyer	Françoise Delivet-Deshaires

Pulligny le 12 JUIL. 2021